



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Présents :

Séance du 19 juin 2013

M. J-M. DELPIRE, Bourgmestre-Président.

M. B. BERLEMONT, Mmes L. BROGNIEZ et V. TICHON, M. A. DESCARTES, Echevins;

MM. J. ROUSSELLE et Ph. BURNET, Mme J. BAUSSART-PUTSEYS, MM. A. DEMARTIN et O. BAUVIR, Mme Ch. BOLLAND-COENEN, M. J. SANGLIER, Mme B. LEPAGE, M. G. DUCOFFRE, M. J. THOMAS, Mmes N. VISCARDY-SOUMOY, A. WATTEYNE et S. GILAIN, M. Ch. COROUGE, Mme M. WARNON-DECHAMPS, M. A. MAROTTE, Conseillers.

M. D. DABOMPRES, Secrétaire communal.

OBJET 20 : Projet de révision du plan de secteur PHILIPPEVILLE-COUVIN (planches n°58/1 et 58/2) – Inscription de zones d'extraction et de compensations (zones naturelles, agricoles et forestière) – SA. DOLOMIE - AVIS

Le Conseil, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'arrêté royal du 24 avril 1980, établissant le plan de secteur Philippeville-Couvin ;

Vu le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du patrimoine et de l'Energie ;

Vu que par son arrêté du 7 février 2013, le Gouvernement Wallon a adopté provisoirement la modification partielle du plan de secteur Philippeville-Couvin, portant sur l'inscription de zones d'extraction et de compensations sur le territoire de Philippeville (MERLEMONT, SAUTOUR, FRANCHIMONT et VILLERS LE GAMBON) ;

Vu que ce projet a fait l'objet d'une enquête publique, ouverte du 5 avril au 21 mai 2013, à l'issue de laquelle le Collège Communal a enregistré 320 réclamations, 1pétition comprenant 178 signatures et 2 lettres de soutien (par voies postale ou électronique) ;

Vu qu'une réunion d'information s'est tenue le 15 avril 2013 à la salle du CARP, rue de la Gendarmerie, 38 à PHILIPPEVILLE ;

Vu qu'une réunion de concertation s'est tenue le 23 mai 2013 à la salle du CARP, rue de la Gendarmerie, 38 à PHILIPPEVILLE ;

Vu le procès-verbal de cette réunion de concertation ;

Considérant que les autorités communales ont étudié attentivement le dossier et pris connaissance des réclamations, observations et arguments de toutes les parties ;

Considérant qu'à ce stade de la procédure, il s'agit d'une modification du plan de secteur et que son éventuelle adoption n'équivaut en rien à un passeport pour l'exploitation de l'un ou l'autre site ;

Considérant que bien que chef-lieu d'arrondissement, Philippeville devient un désert économique et que l'entité accueille peu d'entreprises du secteur primaire, génératrices d'emplois directs et indirects (Villers Monopole à Villers le Gambon et les Dolomies à Merlemont) ;

Considérant qu'outre l'emploi, ces entreprises génèrent des revenus substantiels pour la ville ;

Considérant que l'entité bénéficie d'un environnement agréable et d'un patrimoine naturel intéressant et qu'elle peut être attractive au niveau touristique ;

Considérant que les autorités communales étudient de nouvelles pistes de développement tant économiques que touristiques ;

Considérant que le devoir des élus est de défendre l'intérêt général ;

DECIDE à par 20 voix OUI et 1 voix NON (Ecolo) ;

Art. 1^{er} : d'émettre un avis favorable au projet de modification partielle du plan de secteur Philippeville-Couvin, portant sur l'inscription de zones d'extraction et de compensations sur le territoire de Philippeville (MERLEMONT, SAUTOUR, FRANCHIMONT et VILLERS LE GAMBON).

Art. 2 : En cas de validation de la modification précitée, s'engager à imposer le phasage des exploitations à savoir l'exploitation des sites Trieux Collet et Hollande dans un premier temps et en fin d'exploitation des sites précités (soit environ 9 ans), l'exploitation du Bois Saint Lambert.

Art. 3 : Dans le cadre des différentes demandes de permis liées à l'exploitation:

- d'exiger des études complémentaires concernant les nappes phréatiques.
- d'imposer toutes les conditions jugées nécessaires pour minimiser au maximum les impacts négatifs liés à l'exploitation des sites.
- d'exiger des compensations en termes de biodiversité notamment pour la restauration du Bois Saint Lambert.

Art. 4 : de transmettre la présente délibération au Gouvernement Wallon et au SPW – DGO4, et ce, en complément de l'envoi du 28 mai 2013 comprenant le compte-rendu de la réunion d'information, le PV de l'enquête publique, la liste des arguments des opposants et partisans du projet, le PV de la réunion de concertation, les 320 réclamations, la pétition comprenant 178 signatures ainsi que les 2 lettres de soutien.

Par le Conseil,

Le Secrétaire communal,

(s)D.DABOMPRES

Le Président,

(s) JM.DELIRE

POUR EXPEDITION CONFORME LE

Le Secrétaire communal,

D.DABOMPRES

Le Bourgmestre,

JM.DELPIRE